

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120223-2012_B066-DE
Date de télétransmission : 28/02/2012
Date de réception préfecture : 28/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B066

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme-Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire

Le 23 février 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 23 FEVRIER 2012

Rapporteur : Jean-David CIOT
Co-Rapporteurs : Philippe CHARRIN
Roger PELLENC

Thématique : Développement Economique et Emploi – Tourisme

Objet : Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne une demande de subvention du Syndicat Mixte du Grand Site Sainte Victoire à hauteur de 30 000 €.

L'objectif de l'organisme est de favoriser un tourisme durable par l'information des visiteurs en développant l'animation de deux centres d'accueil touristiques (à Vauvenargues et au Tholonet), en diffusant des informations touristiques et culturelles, en créant des outils de découverte et de promotion des circuits pédestres communaux, et enfin en faisant la promotion des produits du terroir. La subvention permettra de maintenir l'ouverture des deux sites d'accueil et de développer l'accompagnement des visiteurs du site.

Situé entre les vallées de la Durance et de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence, le Grand Site Sainte-Victoire, inscrit au réseau Natura 2000, couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé.

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé « Grand Site de France® », est un syndicat mixte qui réunit le Conseil Général des Bouches du Rhône, la Communauté du Pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il a pour mission la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local.

Le programme 2012 vise à accentuer ces efforts par l'animation de lieux d'accueil du public, qu'ils soient spécifiques au Grand Site ou animés par des partenaires, la diffusion d'une information touristique et culturelle, la création de nouveaux outils de découverte, la promotion des produits et des richesses patrimoniales du terroir.

- Animation des centres d'accueil touristique

Des animations spécifiques notamment pour d'autres offices de tourisme (Venelles, Puylobier, ...) et les hébergeurs seront mises en place en 2012. De plus, une information spécifique sera adressée aux associations d'éducation à l'environnement, aux accompagnateurs et guides locaux.

Le kiosque du Tholonet qui a accueilli de février à octobre 2011 plus de 5000 visiteurs sera également ré ouvert sur la même période en 2012.

L'animation de ces centres d'information nécessite le recrutement de 3 personnes saisonnières renforcées en été par 2 jeunes assistants.

- Diffusion d'information touristique et culturelle

Des partenariats seront établis avec l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence pour la diffusion d'information sur le Grand Site au sein du nouvel office et avec le réseau Escota qui doit créer un lieu d'animation sur l'aire d'autoroute de Rousset, destiné à mettre en valeur des sites naturels, et tout particulièrement le Grand Site Sainte-Victoire.

Il est également prévu une refonte du site Internet pour une meilleure diffusion des informations touristiques et culturelles.

- Création d'outils de découverte

La plaquette grand public « Terroir et Patrimoine » sera réactualisée et traduite en anglais pour le 1^{er} semestre 2012. Elle offre de nombreuses propositions de visites et de découvertes du patrimoine local et notamment la promotion du **sentier du patrimoine de Meyrargues**.

L'édition du guide touristique de découverte du Concors est prévue pour 2012. Il a été l'œuvre d'une étroite concertation avec les communes, les OT et les associations locales.

- Promotion des produits du terroir

Commencée en 2011, elle sera poursuivie en 2012 avec la mise en vente de produits locaux existants dans le respect de l'identité des lieux et de la cohérence avec l'image de qualité d'un Grand Site de France (étiquette spécifique) : vin, huile, essence de lavande, miel...

Ce mode de promotion vise à mettre en valeur la gamme de produits du territoire sans privilégier tel ou tel producteur. Il est accompagné de la diffusion des plaquettes générales du type de celle sur le vignoble du Pays d'Aix, ainsi que de tous les documents promotionnels édités localement (distillerie de Jouques, Terre de Mistral, caves...).

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie par le Grand Site Sainte Victoire d'une demande de subvention de 30 000 €, identique à celle de 2011.

Il est à noter que le budget estimatif de fonctionnement est de l'ordre de 80 000 €, le montant de la subvention demandée à la C.P.A. atteignant 37% du budget prévisionnel.

Enfin, un co-financement a été demandé au Département des Bouches-du-Rhône, à la Région PACA ainsi qu'à l'Etat à hauteur de 12 000 €, 11 000 € et 11 000 € respectivement.

Organisme	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
Grand Site Sainte Victoire	Préservation du Grand Site, Accueil et information des visiteurs	30 000 €	80 000 €	30 000 €	30 000 €	Oui

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 12 janvier 2012;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour un montant de 30 000 € (trente mille euros) une subvention au syndicat mixte du Grand Site Sainte Victoire ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 République Centrafricaine - République démocratique et populaire
 Il est demandé à l'organisateur pour chaque manifestation organisée dans l'arrondissement, de compléter le questionnaire ci-dessous et de le retourner au service de la Direction de la Culture, veillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Avril 2012 - septembre 2012
Lieu(x) de réalisation	Koumoungou et Tholonet
Contenus et objectifs de l'action	Voir projet de l'association
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	entre 12 et 1500 personnes
Durée de l'action	7 Jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 République Centrafricaine - République démocratique et populaire
 Il est demandé à l'organisateur pour chaque manifestation organisée dans l'arrondissement, de compléter le questionnaire ci-dessous et de le retourner au service de la Direction de la Culture, veillez également compléter l'annexe fournie par le service.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	18 500 ₣	Vente	
Prestations de services	2 000 ₣	Autres produits	16000 ₣
Matières et fournitures		Cotisations Adh. <i>Association</i>	
Services extérieurs			
Locations	5500 ₣	Subventions demandées :	
Entretien		Etat (à détailler)	11 000 ₣
Assurances		Région (s)	11 000 ₣
		Département (s)	11 000 ₣
		Commune (s)	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	30 000 ₣
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité		Fonds Européens	
Déplacements, missions		Emplois Aidés (ex CNASDA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel	59 000 ₣		
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	80 000 ₣	TOTAL PRODUITS :	80 000 ₣

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Donc en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Observations :
 Le tableau ci-dessus est à compléter à la fin de l'action. Il représente le total des produits et des charges de l'action. Les contributions volontaires (personnel, matériel / total des produits) et des charges.

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI en application de la délibération du Bureau Communautaire n°2010-..... du 23 février 2012 d'une part,

ET

Le syndicat mixte dénommé Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, Immeuble Le Derby, 570 avenue du Club Hippique à Aix en Provence, représenté par son Président André GUINDE, d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2012_ du Bureau communautaire du 23 février 2012,

PREAMBULE

Situé entre les vallées de la Durance et de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence, le Grand Site Sainte-Victoire couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé.

Inscrit au réseau Natura 2000, le site héberge 20% de la flore française, 145 espèces d'oiseaux, 12 de chauves-souris... Cette richesse biologique tient à une situation géographique entre les domaines alpin et méditerranéen et à une mosaïque de milieux diversifiés maintenue par les activités humaines.

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil général des Bouches du Rhône, la Communauté du pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il a pour mission la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local.

Fort de son expérience en la matière depuis les évènements Cézanne 2006 et Picasso-Cézanne en 2009, avec l'ouverture d'un kiosque d'information au Tholonet et d'une Maison du Grand Site à Vauvenargues, le Grand Site développe une politique de valorisation du territoire, de ses richesses patrimoniales et locales.

Le programme 2012 vise à accentuer ces efforts par l'animation de lieux d'accueil du public, qu'ils soient spécifiques au Grand Site ou animés par des partenaires, la diffusion d'une information touristique et culturelle, la création de nouveaux outils de découverte, la promotion des produits et des richesses patrimoniales du terroir.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions auxquelles la Communauté du Pays d'Aix conditionne l'attribution d'une subvention à ce syndicat mixte, pour son action en faveur du développement économique et touristique du Pays d'Aix.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2012.

ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2012

Au vu des orientations exposées en préambule, la Communauté du Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par le Grand Site Sainte Victoire par le versement d'une subvention de fonctionnement affectée aux actions de dimension communautaire, d'un montant de 30 000 € (trente mille euros).

Les actions principales sont détaillées ci-après et concernent le territoire d'actions du Grand Site Sainte Victoire.

1. Animation des centres d'accueil :

Des animations spécifiques notamment pour d'autres Offices de Tourisme (Venelles, Puyloubier,...) et les hébergeurs seront mises en

place en 2012. De plus une information spécifique sera adressée aux associations d'éducation à l'environnement, aux accompagnateurs et guides locaux.

Le kiosque du Tholonet qui a accueilli de février à octobre 2011 plus de 5000 visiteurs sera également ré ouvert sur la même période en 2012.

L'animation de ces centres d'information nécessite le recrutement de 3 personnes saisonnières renforcées en été par 2 jeunes assistants.

2. Diffusion d'une information touristique et culturelle :

Des partenariats seront établis avec l'Office de Tourisme d'Aix en Provence pour la diffusion d'information sur le Grand Site au sein du nouvel Office et avec le réseau Escota qui doit créer un lieu d'animation sur l'aire d'autoroute de Rousset destiné à mettre en valeur des sites naturels, et tout particulièrement le Grand Site Sainte-Victoire.

Il est également prévu une refonte du site Internet pour une meilleure diffusion des informations touristiques et culturelles.

3. Création d'outils de découverte :

La plaquette grand public « Terroir et Patrimoine » sera réactualisée et traduite en anglais pour le 1^{er} semestre 2012. Elle offre de nombreuses propositions de visites et de découvertes du patrimoine local et notamment la promotion du **sentier du patrimoine de Meyrargues**.

L'édition du guide touristique de découverte du Concors est prévue pour 2012. Il a été l'œuvre d'une étroite concertation avec les communes, les OT et les associations locales.

4. Promotion des produits du terroir :

Commencée en 2011, elle sera poursuivie en 2012 avec la mise en vente de produits locaux existants dans le respect de l'identité des lieux et de la cohérence avec l'image de qualité d'un Grand Site de France (étiquette spécifique) : vin, huile, essence de lavande, miel...

Ce mode de promotion vise à mettre en valeur la gamme de produits du territoire sans privilégier tel ou tel producteur. Il est accompagné de la diffusion des plaquettes générales du type de celle sur le vignoble du Pays d'Aix, ainsi que de tous les documents promotionnels édités localement (distillerie de Jouques, Terre de Mistral, caves...).

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION

4.1. Suivi d'utilisation - Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

En échange de son engagement, la Communauté du Pays d'Aix est associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent le territoire communautaire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du Pays d'Aix.

Le Grand Site Saint Victoire devra justifier à tout moment, et sur simple demande de la Communauté du Pays d'Aix, de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

Il s'engage également à produire tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée.

Le non-respect des engagements pris par le Grand Site Sainte Victoire ou le non-emploi de la subvention amènera la Communauté du Pays d'Aix à demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées.

A ce titre, le Grand Site devra informer la Communauté du Pays d'Aix en cas de retard pris et d'une manière générale de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

En cas de non respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

4.2. Obligations de communication

Le Grand Site Sainte Victoire s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

- appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la CPA. Il se mettra en rapport avec le Directeur du

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilans et devront être fournis gracieusement par la Direction de la Communication de la CPA.

ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDEE AU GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la CPA est évaluée à 30 000 € (trente mille euros toutes taxes comprises) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

ARTICLE 6 - MODALITES DE REGLEMENT

Les versements seront effectués sur le compte 30001 00107 C134 0000000 24

Le versement d'un montant de 30 000 € (trente mille euros) sera effectué en deux fois. Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera réalisé à la date de signature de la convention. Le solde sera versé suite à la transmission par Grand Site Sainte Victoire d'un compte rendu financier et d'activités attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans les six mois suivant la fin de son exercice budgétaire, soit avant le 30 juin 2013.

ARTICLE 7 LITIGE

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 8 - SIGNATAIRES

La présente convention comprenant huit articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix-en-Provence, le ...

Le Président de la CPA

Maryse JOISSAINS MASINI

Le Président du Grand Site Sainte
Victoire

André GUINDE

En application de la délibération n°2012-
Du Bureau Communautaire du 23 février 2012

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme-Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



27 FEV. 2012